

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU 11 DECEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf le mercredi 11 décembre à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni salle du Conseil Syndical, sous la présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, à la suite de la convocation adressée par Madame la Présidente du SIMOUV et affichée le 6 décembre 2019.

En effet, le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 6 décembre 2019, une nouvelle convocation du Comité a été établie en vertu de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article 18 du règlement intérieur de l'Assemblée délibérante.

### Délégués titulaires présents :

~~Mesdames Marie-Claire BAILLEUX, Ludivine BILLOIR, Marie-Andrée CHOTEAU, Camille COQUELET, Liliane DUBUS, Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Anne GOZE, Christine NELAIN, Bernadette SOPO, Isabelle ZAWIEJA.~~

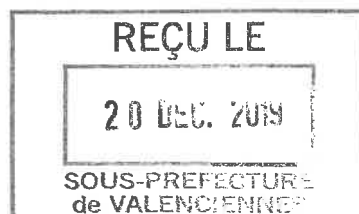
~~Messieurs Francis BERKMANS, Michel BLAISE, Alain BOURGUIN, Marc BURY, Salvatore CASTIGLIONE, Clotaire COLIN, Jean-Paul COMYN, Alain DEE, Laurent DEGALLAIX, Jean-François DELATTRE, Gérard DELMOTTE, Michel DEWITTE, Waldemar DOMIN, Joël DORDAIN, Jean-Marie DUBOIS, José DUBRULLE, Jean-Claude DULIEU, Thierry GIADZ, Didier JOVENIAUX, Bruno LEJEUNE, Jacques LOUVION, Jean-Claude MESSAGER, Gérard RAVEZ, Eric RENAUD, Aymeric ROBIN, Jean-Paul RYCKELYNCK, Bruno SALIGOT, Daniel SAUVAGE, Jacky SMIGIELSKI, Eric STIEVENARD, Fabien THIEME, Jean-Marie TONDEUR, Pascal VANHELDER, Jean-Noël VERFAILLIE, Francis WOJTOWICZ, Raymond ZINGRAFF.~~

### Liste des délégués absents ayant donné pouvoir :

Sans objet

### Liste des délégués excusés :

Madame Marie-Claire BAILLEUX  
Madame Ludivine BILLOIR  
Madame Camille COQUELET  
Madame Liliane DUBUS  
Madame Christine NELAIN  
Monsieur Marc BURY  
Monsieur Clotaire COLIN  
Monsieur Jean-Paul COMYN  
Monsieur Laurent DEGALLAIX  
Monsieur Jean-François DELATTRE  
Monsieur Michel DEWITTE  
Monsieur Jean-Marie DUBOIS  
Monsieur José DUBRULLE  
Monsieur Jean-Claude DULIEU  
Monsieur Thierry GIADZ  
Monsieur Didier JOVENIAUX  
Monsieur Jacques LOUVION  
Monsieur Jean-Claude MESSAGER  
Monsieur Eric RENAUD  
Monsieur Jean-Paul RYCKELYNCK  
Monsieur Bruno SALIGOT  
Monsieur Daniel SAUVAGE



Monsieur Jacky SMIGIELSKI  
Monsieur Fabien THIEME  
Monsieur Jean-Marie TONDEUR  
Monsieur Jean-Noël VERFAILLIE  
Monsieur Francis WOJTOWICZ  
Monsieur Raymond ZINGRAFF

**Liste des délégués absents et non excusés :**

Monsieur Francis BERKMANS  
Monsieur Michel BLAISE

**Secrétaire de séance :**

Monsieur Aymeric ROBIN

**Référence d'inscription au registre des actes administratifs : D2019\_12\_02**

**Objet : Mise à jour du programme d'investissements pour l'exercice 2019**

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 31 janvier 2013 portant création du Syndicat Mixte issu de la fusion du Syndicat Intercommunal pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur et du Syndicat Intercommunal pour les Transports Urbains de la Région de Valenciennes,

**Vu** l'arrêté préfectoral modificatif en date du 22 avril 2014,

**Vu** l'arrêté préfectoral modificatif en date du 15 mai 2014 portant adoption des statuts du SITURV, Syndicat Mixte issu de la fusion du Syndicat Intercommunal pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur et du Syndicat Intercommunal pour les Transports Urbains de la Région de Valenciennes,

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2016 portant changement de dénomination du Syndicat Mixte issu de la fusion du Syndicat Intercommunal pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur et du Syndicat Intercommunal pour les Transports Urbains de la Région de Valenciennes,

**Vu** les articles L.5711-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération du Comité Syndical du SIMOUV référencée D2019\_04\_05 en date du 12 avril 2019, transmise au Contrôle de Légalité le 19 avril 2019 et approuvant le budget primitif du Syndicat pour l'année 2019,

**Vu** la délibération du Comité Syndical du SIMOUV référencée D2019\_04\_06 en date du 12 avril 2019, transmise au Contrôle de Légalité le 18 avril 2019 et portant sur le programme d'investissements de l'exercice 2019,

Après en avoir délibéré,

*Considérant que :*

Par délibération du 12 avril 2019, le programme des investissements du SIMOUV au titre de l'année 2019 a été voté à hauteur de 7 594 992 € HT.

Au vu des dépenses engagées et à engager, une mise à jour de ce programme est proposée.

Le programme des investissements du SIMOUV au titre de l'année 2019 est ainsi porté à hauteur de 7 631 334 € HT.

Le détail des différents ajustements est repris en annexe de la présente délibération.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'approuver la mise à jour du programme d'investissements au titre de l'exercice 2019, portant ce dernier à hauteur de 7 631 334 € HT.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité d'approuver la mise à jour du programme d'investissements au titre de l'exercice 2019, portant ce dernier à hauteur de 7 631 334 € HT.**

Fait et délibéré en séance

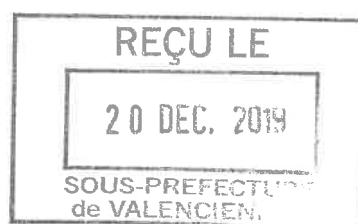
Le 11 décembre 2019

POUR EXTRAIT CONFORME

La Présidente du SIMOUV

Anne-Lise DUFOUR-TONINI

Courriel : [contact@simouv.fr](mailto:contact@simouv.fr)



Affichée le : 20 DEC. 2019

Transmise au Représentant de l'État le :

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.